

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4383

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Hameau de Trèves Pâques - Aménagements paysagers et VRD - Lot n° 5 : éclairage public - Autorisation de signer un avenant de substitution au bénéfice de l'entreprise Société Lyonnaise d'éclairage**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2335 en date du 21 juin 2004, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour les aménagements paysagers et voirie et réseaux divers (VRD) du hameau de Trèves Pâques situé à Collonges au Mont d'Or, lot n° 5 : éclairage public. Ce marché a été notifié sous le numéro 040718J le 29 juin 2004 à l'entreprise Barde Sud-Est pour un montant de 87 643,80 € HT, soit 104 821,98 € TTC.

Par courrier en date du 7 mars 2006, la société Barde Sud-Est a informé la Communauté urbaine qu'à compter du 1er avril 2006, elle apporte son fonds de commerce, construction de lignes électriques et de télécommunication, à la Société Lyonnaise d'éclairage dont le siège social est situé 51, chemin du Moulin Carron à Dardilly.

En conséquence, il conviendrait d'établir un avenant autorisant la Société Lyonnaise d'éclairage à se substituer à la société Barde Sud-Est dans le marché précité.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant de substitution ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant de substitution au marché n° 040718J concernant des travaux d'aménagements paysagers et voirie et réseaux divers VRD du hameau de Trèves Pâques situé à Collonges au Mont d'Or, lot n° 5 : éclairage public ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Cet avenant de substitution se fera au bénéfice de la Société Lyonnaise d'éclairage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,